

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 février 2009**

Délibération n° 2009-0538

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron - Fontaines sur Saône - Givors - Rillieux la Pape

objet : Sites de Bron-Parilly, Fontaines sur Saône-la Norechal, Givors centre-ville et les Vernes, grand projet de ville de Rillieux la Pape - Avenants simplifiés aux conventions signées avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 janvier 2009

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vuillien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Mmes Palreja, Pesson, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Gelas), Mme David M. (pouvoir à M. Goux), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Barret (pouvoir à M. Quiniou), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brolquier (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Grivel (pouvoir à M. Bousson), Léonard (pouvoir à M. Colin), Louis (pouvoir à Mme Dagonne), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz, Terracher (pouvoir à M. Flaconnèche), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yérémián (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Appell, Deschamps, Giordano, Justet, Lebuhotel, Lelièvre, Mmes Levy, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 9 février 2009**Délibération n° 2009-0538**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Bron - Fontaines sur Saône - Givors - Rillieux la Pape

objet : **Sites de Bron-Parilly, Fontaines sur Saône-la Norechal, Givors centre-ville et les Vernes, grand projet de ville de Rillieux la Pape - Avenants simplifiés aux conventions signées avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le département du Rhône et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) ont signé, le 21 septembre 2007, une convention globale visant à rééquilibrer leurs participations financières respectives dans un certain nombre de projets de rénovation urbaine du département du Rhône.

Des avenants simplifiés doivent permettre de modifier les plans de financement prévisionnels des opérations concernées par la mise en œuvre de cette convention départementale. Ce système de décroisement des financements entre l'Anru et le département du Rhône se fait sans modification des enveloppes, ni des règles de droit commun négociées entre les Communes et le Département dans le cadre de leurs contrats pluriannuels.

Ces modifications sont sans impact sur les participations financières de la Communauté urbaine.

Les conventions Anru concernées sont celles de Bron-Parilly, Fontaines sur Saône-la Norechal, Givors centre-ville et les Vernes et le grand projet de ville (GPV) de Rillieux la Pape.

Bron-Parilly

Concernant cette convention n° 484 signée le 15 février 2007, l'avenant simplifié n° 1 doit permettre de modifier les plans de financement de cinq opérations, dont l'opération entrée de ville : carrefour Boutasse, en maîtrise d'ouvrage Communauté urbaine, pour laquelle la participation initiale Anru de 513 000 € est prise en charge intégralement par le Département. Par ailleurs, suite à la revue de projet Anru du 13 juin 2008, il a été décidé de dissocier l'opération autres aménagements Salengro-Maggiorini (en maîtrise d'ouvrage Communauté urbaine) en deux opérations : aménagement Salengro et aménagement Maggiorini.

Globalement, l'engagement de l'Anru passe de 10 274 921 € à 6 686 409 € et celle du Département de 679 627 € à 4 330 391 €.

Fontaines sur Saône-la Norechal

Pour cette convention n° 497 signée le 15 février 2007, l'avenant simplifié n° 1 doit permettre de modifier le plan de financement de trois opérations en maîtrise d'ouvrage de l'Opac du Rhône et de dissocier, par ailleurs, la ligne communication sous maîtrise d'ouvrage de la ville.

Globalement, l'engagement de l'Anru passe de 7 205 311 € à 291 108 € et celle du Département de 457 551 € à 7 371 758 €.

Givors les Vernes et centre-ville

Concernant cette convention n° 498 signée le 15 février 2007, l'avenant simplifié n° 1 doit permettre de modifier le plan de financement de dix opérations, dont cinq en maîtrise d'ouvrage communautaire :

- aménagement Jacques Duclos suite à la démolition,
- aménagement de la pointe nord des Vernes,
- aménagement de la trouée Jean Moulin les Vernes (opération initialement en maîtrise d'ouvrage de la ville avec une participation de la Communauté urbaine de 177 592 €),
- aménagement rue Suel Mas,
- aménagement secteur Longarini, à la suite de la convention publique d'aménagement (CPA).

Pour ces cinq opérations, la participation Anru initiale de 1 957 959 € est prise en charge intégralement par le Département.

Globalement, l'engagement de l'Anru passe de 12 357 095 € à 8 705 258 € et celle du Département de 801 770 € à 4 388 395 €.

Grand projet de ville (GPV) de Rillieux la Pape

Suite à la revue de projet Anru du 12 décembre 2007, la convention n° 044 du GPV de Rillieux la Pape signée le 13 mai 2005 doit faire l'objet de réajustements mineurs, modifications qui font l'objet de l'avenant simplifié n° 3. Il s'agit notamment :

- de prendre en compte la nouvelle dénomination de l'Opac 01 en Dynacité,
- de réajuster le calendrier de certaines opérations portées par Dynacité et la Communauté urbaine,
- de transférer la maîtrise d'ouvrage de l'opération aménagement Velette de la Communauté urbaine à Dynacité,
- de redéployer les crédits transformation d'usage pour renforcer le programme qualité de service de Dynacité,
- de dédoubler l'opération d'aménagement des copropriétés commerciales en deux opérations physiques pour simplifier les procédures financières des maîtres d'ouvrage privés.

Le plan financier global de la convention n'est pas modifié ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les avenants simplifiés aux conventions Anru signées le 13 mai 2005 pour le GPV de Rillieux la Pape, et le 15 février 2007 pour Bron-Parilly, Fontaines sur Saône-la Norencal, Givors les Vernes et centre-ville ainsi que leurs annexes financières,

b) - les conventions financières à passer avec le département du Rhône pour les opérations en maîtrise d'ouvrage communautaire concernées par la convention de décroisement du 21 septembre 2007 entre le département du Rhône et l'Anru.

2° - Autorise monsieur le président à signer :

a) - l'ensemble des avenants et des annexes financières, avec l'Anru et l'ensemble des partenaires,

b) - les conventions financières avec le Département pour les opérations en maîtrise d'ouvrage communautaire concernées par la convention de décroisement du 21 septembre 2007 entre le département du Rhône et l'Anru.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2009.